

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Liberté - Egalité - F  
-----

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 083-218300366-20240227-0041_2024_DE-CC



**N° 0041-2024-DE**

*1.1 - Marchés publics*

## **DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET** : Approbation de l'avenant 2 du marché 7/2019 "Mission d'étude relative à la révision générale des plans locaux d'urbanisme de Cavalaire sur Mer"

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER**

**VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°109\_2023 en date du 19 septembre 2023 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :

- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ;

- dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.

De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;

**VU** Le Code de la Commande Publique

**VU** L'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique qui autorise les modifications rendues nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir ;

**CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 27 août 2019 à l'opérateur économique POULAIN URBANISME CONSEIL, pour un montant résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 29 850.00 € HT soit 35 820.00 € TTC ;

**CONSIDERANT** L'enquête publique et les avis des personnes associées, il est devenu nécessaire d'opérer des modifications au projet ce qui oblige la collectivité à repasser l'enquête publique.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 07/2019 Mission d'étude relative à la révision générale des plans locaux d'Urbanisme de Cavalaire Sur mer pour un montant supplémentaire de 6 525.00€HT soit 7 830.00€TTC (soit une augmentation de 19.28%) et de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 janvier 2025.

Le montant définitif du marché est désormais de 40 375.00 € HT soit 48 450.00 € TTC ;

**ARTICLE 2** De dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget principal de la commune ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 083-218300366-20240227-0041\_2024\_DE-CC

### **ARTICLE 3**

De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

***Cavalaire-sur-Mer, le 27/02/2024***

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*